

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Convocation du 28 juin 2021

Lieu : mairie

Présents : Mmes et Mrs DELOMENIE Bernard. CUILLERDIER Simon. HURAUULT Paul. LAMY Jean Philippe. CROCI Jean Michel. BOUCHER Guillaume. LAGRANGE Pierre. HILAIRE LOMBARD Betty.

Absents(es) excusé(es) : Mmes Valérie BRUNEAU , Anne-Marie VOISE, Nadine GARNIER, Laure DANGLA GENDREAU, Aurore BONAFY-HUETMr Julien EVRARD

Pouvoirs : Mr Julien EVRARD donne pouvoir de voter en son nom à Mr Paul HURAUULT .Mme Nadine GARNIER donne pouvoir de voter en son nom à Mme Betty HILAIRE- LOMBARD

Secrétaire de séance : Mr CUILLERDIER Simon

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 07 juin 2021
 - Tarifs périscolaires, cantine et garderie
 - Horaires garderie
 - Recensement 2022 de la population
 - Test comptabilité M57
 - Nomination d'un élu à la commission travaux de la Communauté de Communes
 - Création d'un service de conseil en organisation CDG87
 - Affaires diverses.
-

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juin 2021 : Monsieur Paul HURAUULT fait constater une erreur . Le projet d'énergies renouvelables présenté par Mr PrévotEAU compte bien 2 à 3 sites et non 2 à 3 éoliennes. Il est pris note de cette modification.

VOTE : 10 (8 + 2 pouvoirs)

POUR : 10

Tarifs cantine scolaire :

Les trois communes du RPI, réunies le 24 juin se sont accordées sur le fait que la Loi Egalim nous demande de plus en plus de produits bio et de produits locaux, et entraîne de fait un coût supplémentaire des denrées. Il a donc été décidé d'une légère augmentation des tarifs, harmonisés sur les 3 cantines.

Les tarifs actuels sont les suivants : 2.60 € / enfant et / repas

4.10 €/adulte et / repas

Après concertation, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants, et ce dès la rentrée de septembre 2021 :

2.65 €/enfant et / repas

4.20 € / adulte et / repas

VOTE : 10 (8 + 2 pouvoirs)

POUR : 10

DELIBERATION N°2021-19

Tarifs et horaires garderie périscolaire :

Toujours en accord avec les autres communes du RPI, il a été décidé d'harmoniser les horaires

et prix de chaque garderie afin que personne ne soit lésé.

Ainsi il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la garderie, de laisser le prix de 20 € par enfant pour tout dépassement abusif, et de commencer la facturation dès l'entrée à la garderie. Actuellement les tarifs et horaires sont les suivants :

Matin : 7h à 8h30 : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée

Soir : 16h45 à 19h : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée avec ¼ d'heure gratuit
20 € passé 19h si dépassement abusif et répété.

Après concertation, le Conseil Municipal décide des tarifs et horaires suivants, et ce dès la rentrée de septembre 2021 :

Matin : 7h à 8h35 : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée

Soir : 16h35 à 19h : 1.50 € quelle que soit l'heure d'arrivée et de départ
20 € passé 19h si dépassement abusif et répété

VOTE : 10 (8 + 2 pouvoirs)

POUR : 10 **DELIBERATION N°2021-20**

Recensement 2022 de la population : Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 aurait dû avoir lieu le recensement de la population. La campagne aura finalement lieu du 20 janvier au 19 février 2022. A cet effet, il faut dès à présent nommer un coordonnateur chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il se charge de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs. Madame Evelyne PEYRAT et Madame Séverine DUDOGNON qui ont préparé la campagne de l'année dernière seront nommées coordonnateur et coordonnateur suppléant.

VOTE : 10 (8 + 2 pouvoirs)

POUR : 10 **DELIBERATION N°2021-21**

Il faut également nommer créer un poste d'agent un recenseur et le nommer. Monsieur Jean Luc Bonafy, volontaire l'année dernière sera donc nommé agent recenseur.

VOTE : 10 (8 + 2 pouvoirs)

POUR : 10 **DELIBERATION N°2021-22**

Test comptabilité M57 : Les collectivités locales vont changer de nomenclature comptable uniquement sur le budget principal à partir de 2024. Mr Louvet et Mr Picot, trésoriers à St Yrieix La Perche nous propose de passer en phase test à compter du 01 janvier 2022. Pour cela il faudra rédiger un règlement budgétaire et financier en collaboration avec Mr Louvet. Celui-ci sera effectué en septembre. Notre prestataire informatique est prêt et nous recontacte en septembre.

Nomination d'un élu à la commission travaux de la Communauté de Communes : la communauté de communes souhaite que chaque commune puisse désigner un représentant pour la commission travaux, afin de pouvoir participer aux réunions (2 à 3 par an) et suivre les travaux.

Monsieur Jean Michel CROCI est volontaire.

Création d'un service de conseil en organisation CDG87 : Devant les évolutions législatives et réglementaires, le contexte financier de plus en plus contraint, l'accroissement des besoins et des exigences du public, l'émergence de nouveaux métiers, les évolutions technologiques et la dématérialisation, les départs massifs à la retraite dans les années à venir, le vieillissement des effectifs, ... Ces constantes évolutions obligent les collectivités et établissements à adapter en permanence leur(s) organisation(s). Pour nous aider à faire face à ces changements, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a décidé de mettre en place un service de Conseil en Organisation

(CO). Un premier entretien peut être proposé pour connaître les besoins. S'il s'avère utile d'utiliser ce service, nous délibérerons pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et en accepter les conditions.

Affaires diverses :

Eglise : Nous avons reçu les réponses à nos demandes de subvention, à savoir :

- Conseil Départemental :40 %
- Région : pas de réponse
- Etat dans le cadre du plan de relance : 20 %
- DRAC. : 25 %

Nous dépassons le plafond autorisé pour les subventions. Monsieur le Préfet a bien voulu accepter notre demande de dérogation.

Aménagement du bourg : En 2021, la Fédération des Travaux Publics, en partenariat avec l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne et la Banque des Territoires a lancé sa première édition des Victoires de l'investissement local. Ce concours vise à mettre en avant et valoriser les projets réalisés par les collectivités territoriales portant sur le secteur des travaux publics. Nous avons déposé un dossier pour l'aménagement du bourg. **Le « Prix cadre de vie » nous a été décerné.** Un événement sera prochainement organisé pour la remise de ce prix. Une communication sera diffusée dans la presse.

Fleurissement : Le jury est passé le 03 juillet et la remise des récompenses aura lieu le 10 juillet. Nous remercions Simon Cuillardier qui a su s'entourer d'un jury connaisseur et intéressé.

Remerciements : Monsieur le Maire tient également à remercier les personnes qui se sont associées et qui ont aidé pour l'organisation de la petite manifestation organisée pour le départ de Régis un de nos facteurs.

Ecole : Deux enseignantes ont fait part de leur départ (Janailhac et St Jean). Après une année scolaire difficile, le bilan des parents est satisfaisant. Nous aurons à la rentrée 144 élèves sur le RPI, ce qui est assez bas, ce qui a amené les enseignants à faire des classes à deux niveaux. Il est à noter des comportements difficiles de certains élèves.

Syndicat Vienne Briance Gorre : Monsieur Paul HURAUULT nous informe que les demandes de raccordement au réseau d'eau potable est, depuis juillet, effectué en commun avec les demandes électricité sur le portail du Syndicat d'électrification. Un projet de transmission de la compétence défense contre l'incendie du SDIS au Syndicat est en cours

Prochaine séance avec repas le 27 ou 28 août

Séance levée à 22h15

